

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 23 novembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 14, 15, 16 et 19 novembre 2018

2018 DPE 45 Avis sur le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris.

M. Paul SIMONDON, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu l'article D.2224-5 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 ;

Vu le projet de délibération, en date du 30 octobre 2018, par lequel la Maire de Paris lui demande d'approuver le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris en 2017 et de prendre acte de la délibération (délibération n° C 3364), du Sycotm du 22 juin 2018, émettant un avis favorable sur le rapport d'activité 2017 du Sycotm ;

Sur le rapport présenté par M. Paul SIMONDON au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1 : Le rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris en 2017 est approuvé.

Article 2 : Il est pris acte de la délibération n° C 3364 du Sycotm du 22 juin 2018, émettant un avis favorable sur le rapport d'activité 2017 du Sycotm.

Article 3 : Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés à Paris en 2017 est mis à la disposition du public dans les mairies d'arrondissement et sur le site internet de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO